



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2026 à 20h00

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de Septembre, à vingt heures ; en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de FARGES Lès MÂCON, sous la présidence de Monsieur Alexandre GIROD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/08/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de conseillers municipaux excusés/absents : 1

Nombre de conseillers municipaux représentés : 10

Présents : Madame Carole BENHAMOU, Madame Laure BOURLOT, Monsieur Jonathan CORDIER, Madame Audrey LAPIN, Monsieur Jacques MOMMESSIN, Monsieur Jean-Jacques PERRUSSET, Madame Rébecca SATSIK, Monsieur Valéry STASIAK, Madame Isabelle VILLEDIEU.

Excusés : Monsieur Marc BORREL

Absent :

Secrétaire de séance : Madame Carole BENHAMOU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance du 29/06/2026.

Modifications des statuts du Syndicat des Eaux du Haut Mâconnais

Les Communes de LE VILLARS et St ALBAIN intègrent le syndicat des eaux du haut mâconnais.

Délibération : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Annule & Remplace la délibération 014-2026 du 14/04/2026 affectation du résultat.

Erreur dans la transmission des montants.

L'affectation à l'excédent reporté de fonctionnement n'est pas de 91 123.90€ comme initialement indiqué ; mais de 138 687.23 €

Délibération : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Affouage exercice 2026 & 2027

Pour l'année 2026-2027 mise à disposition de la parcelle n°9 du Bois de Chassagne.

Surface : 165 are - Prix fixé à 8 €/are

- Inscription en mairie avant le 28 septembre

Délibération : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Adhésion à la convention cadre du centre de gestion

Suite nouvelle mandature, renouvellement de la convention cadre avec le Centre de gestion, gestionnaire des payes et autres bons conseils.

Délibération : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Règlement des prestations de Sidney CLEMENT (gestion des locations de la salle des fêtes)

Gestions de 5 événements à la date du Conseil. A devoir 250 €.

Délibération : Validation du montant dû à Mme Sidney CLEMENT par le Conseil Municipal

Acceptation du devis BERTHOD suite accord Groupama

Devis de remplacement des carreaux des fenêtres de la salle du Conseil suite sinistre.

Montant : 9220 € - Groupama a déjà réglé ce sinistre.

Délibération : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Questions Diverses

Point aménagement village pour réduction de la vitesse

Nous avons finalisé les plans de la phase 2 de l'aménagement de la partie basse du village.

Montant des travaux : 148 930 €HT

(Ce montant est supérieur au précédent projet, car un chemin piétonnier descendant toutes la grande rue a été rajouté et la qualité des bordures a été améliorée...)

Délibération : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Point Eglise

2 dossiers ouverts :

Partie électrique – Tous les éléments « électriques » touchés par la foudre sont aujourd'hui remplacés (la cloche sonne de nouveau !). Le dossier d'assurance est donc réputé complet et nous attendons l'indemnisation.

Partie réparation - Nous avons reçu un estimatif des travaux pour la réparation de l'église. Ce document permettra de connaître le montant du remboursement effectué par notre compagnie d'assurance et de lancer les demandes d'aides auprès de l'Etat, la Région, le Département. Travaux à prévoir sur 2028. Coût estimé : 150 000 €

Point Budget

A pratiquement la fin du 3^{ème} trimestre,

Nous avons réalisé 40% des dépenses de fonctionnement par rapport au budget établi, avec quelques dépenses imprévues ; comme le sinistre de l'église, la démission de l'agent technique, des dossiers d'urbanisme, la renégociation de certains contrats, une mise en fourrière...

Pour les recettes de fonctionnement, 57% ont été collectées, avec l'assurance de percevoir le solde dans les temps.

Cantonnier

M. Sullyvan BORDIAUX a rejoint la commune le 1^{er} septembre en temps partagé avec la commune de LE VILLARS en tant qu'agent technique. Il sera présent sur la commune les Mercredi & Jeudi et participera très prochainement aux formations obligatoires (manipulation des produits phytosanitaires).

Nous allons pouvoir reprendre un cycle de travail permettant de nettoyer rues et fossés...

Merci de lui réserver votre meilleur accueil.

Remerciements à Carole BENHAMOU pour le don d'un micro-ondes pour le local technique, afin de permettre à notre agent technique de manger chaud lors de sa pause méridienne.

Déchetterie Farges

Quelques abus ont été signalés dans l'utilisation de notre déchetterie. Nous vous sensibilisons sur la nature des déchets acceptés. Soit déchets verts comme les tontes, taillage, élagage, soit déchets inertes. Tous les autres déchets doivent être amenés aux déchetteries de Tournus ou Péronne.

Attention : la politique contre les Dépôts sauvages s'est fortement renforcée au niveau communal et intercommunal avec des amendes revues nettement à la hausse !

Réflexion est menée sur l'accès à notre déchetterie : clé du cadenas non reproductible, horaire d'ouverture fixe pour accompagnement par nos services, fermeture...

Devis divers

- Achat d'une débroussailleuse légère pour le travail de l'agent technique.
- Nous lançons un audit énergétique, financé pour partie par le SYDESL, dans le bâtiment communal (bureau, salle du conseil, salle des fêtes, logement) ; afin de déterminer de futurs travaux d'amélioration, finançables également par le SYDESL et autres structures.
Est inclus dans cette étude la climatisation des espaces pour répondre aux derniers événements climatiques.
- Nous demandons un devis pour réaliser une dalle béton sur la zone de Compostage, afin de faciliter le travail des référents et le nettoyage. Les composteurs vont être prochainement échangés pour de nouveaux modèles permettant de lutter contre les nuisibles.

Point de rassemblement ordures ménagères

A la demande de la COMCOM, nous devons faire une proposition de points de rassemblement pour la collecte des ordures ménagères avant le 30 novembre 2026, pour mise en œuvre au 1^{er} janvier 2027.

Du fait de nombreuses impasses dans le village et du comportement civique de nombreux administrés, ces points de rassemblement sont naturels. Seulement quelques personnes devraient modifier leurs habitudes en déplaçant leur poubelle de quelques dizaines de mètre. Nous vous ferons proposition lors du prochain conseil.

Rappel : La ramasse des poubelles « JAUNE » d'emballage est aujourd'hui non payante. En revanche la poubelle « NOIRE » est payante à CHACQUE enlèvement (3€ pour une contenance de 120L & 6€ pour une 240L). Il est donc conseillé d'attendre que votre poubelle noire, soit suffisamment remplie pour la sortir lors de la tournée du camion poubelle.

Lumière nocturne

Accord de principe pour éteindre les luminaires de la commune plus tôt. Nous étudions le processus de réalisation et possibilité de moduler selon les périodes... Validation finale lors du prochain conseil.

Commission SANTE, EDUCATION & ACTION SOCIALE

Un flyer va vous être distribué afin de constituer une équipe de bénévoles pouvant répondre à des besoins ponctuels de solidarité. Merci de prendre soin de lire attentivement ce document.

Cabane à livres

Mme Laure BOURLOT est la référente de la cabane à livres. Des suggestions d'amélioration ont été énoncées et seront mises en œuvre rapidement.

Tournuscimes

La Tournuscimes aura lieu cette année le Dimanche 18 octobre 2026 au départ de Chardonnay. 2 parcours de randonnées, pédestre et VTT passeront sur notre commune au niveau de la carrière.

Ils sont à la recherche de Bénévoles pour procéder au balisage des sentiers le Samedi matin. Si cela vous intéresse, envoyez vos candidatures à fargeslesmacon@wanadoo.fr et nous transmettrons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00

Addendum :

Remerciements aux nombreuses personnes qui via nos supports de Communication ont interagit avec Nous. Notre communauté s'élargit et nous en sommes ravis.

Nous prenons le soin de vous lire et de vous apporter des réponses constructives et argumentées.

Rappel :

Notre Repas du Village se déroulera au Stade des Fontaines le Samedi 12 septembre à partir de 12h. Apéritif offert par le CCAS/Mairie.

Chacun amène son repas et ses couverts pour un grand partage convivial. VENEZ NOMBREUX !

N'oubliez pas de rejoindre nos réseaux sociaux !!!



https://www.instagram.com/farges_les_macon/



<https://www.facebook.com/profile.php?id=61577515915409>



Farges lès Mâcon est présent sur l'application Panneau Pocket, à télécharger.



Site internet - <https://fargeslesmacon.fr> (en cours de relecture)

